



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/05/2022

Reçu en préfecture le 23/05/2022

Affiché le

SLOX

ID : 081-218102572-20220516-2022DEL24-DE

Date de la convocation
10.05.2022

L'an deux mil vingt-deux et le seize mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

Présents : Mr DONNEZ, Mme LASSERRE, Mr CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mr CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, Mr SOULAGES, Mme GHODBANE, Mr BENEZECH, Mrs JALBY, DEMAZURE, GALINIÉ, Mmes TEULIER, DELPOUX, COUVREUR, RAINESON, GAVALDA, FARIZON, VABRE, Mrs MASSON, SIRVEN, Mme BETTINI, Mr MARTY.

N° 22/24

Absents : BUONGIORNO procuration à David DONNEZ
Mrs TAUZIN, SARDAINE, SALOMON, MARIE, Mme MILIN excusés.

Secrétaire : Mme GHODBANE.

Objet de la délibération

**CANDIDATURE A
L'APPEL A PROJET
FONDS FRICHE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les sites du Saut de Sabo et du Saut du Tarn ont donné naissance à la ville, structuré sa trame urbaine et sa vie économique et sociale. Ils constituent un élément clé de son passé, de son présent et de son avenir.

Dans un souci de transition écologique et territoriale, la région Occitanie a souhaité, en lien avec les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), concilier un double défi avec :

-d'une part l'accueil des habitants et des activités, dans une logique d'équilibre territorial,

-d'autre part, la préservation des ressources, ce qui nécessite de limiter l'étalement urbain et l'artificialisation des espaces naturels agricoles et forestiers.

Adopté à l'unanimité

En poursuivant plusieurs objectifs (Zéro Artificialisation Nette, relocalisation d'activités économiques, nouveau modèle de développement, rééquilibrage territorial, renaturation...), le programme « Fonds friches Occitanie » vise :

- à valoriser le potentiel foncier en accueillant des projets susceptibles de renforcer l'attractivité d'un territoire sur des friches qui altèrent souvent l'environnement et les paysages, tout en préservant le patrimoine architectural, culturel ou naturel ;

- à inciter à la réaffectation des friches sur de nouveaux usages au travers de projets structurants, intégrés, et créer une dynamique locale autour du projet de reconversion ou de renaturation.

Dans ce contexte de sobriété et d'optimisation foncière, le potentiel identifié sur l'ensemble naturel et immobilier du saut du Tarn conduit les villes de Saint-Juéry, d'Arthès et le Syndicat mixte du Saut du Tarn, ainsi que la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, à réfléchir aux modalités d'une candidature à cet appel à projet.

Cette réflexion conduit à proposer une candidature à l'appel à projet « reconquête des friches en Occitanie » portée par la ville de Saint-Juéry, en l'appuyant par le lancement d'une étude dénommée :

« Etude d'opportunité et de définition de l'ensemble naturel et industriel du Saut du Tarn : Saut de Sabo et Saut du Tarn, forgeons ensemble l'avenir ».

Dans une logique d'aménagement et d'équilibre de la partie Est du territoire aggloméré, l'étude projetée a pour finalité la mise en valeur et la valorisation naturelle, économique et sociale de l'ensemble naturel et patrimonial du Saut du Tarn (Site du Saut de Sabo et zone d'activité du Saut du Tarn).

Cette étude doit appuyer la volonté des élus locaux de refaire de ce site un lieu accueillant, attractif, ouvert, mixant et conciliant les fonctions, recréant le lien de proximité avec les habitants.

En partant des atouts hérités du passé et encore présents, de son existant, mais également de ses contraintes, elle déterminera un plan d'action opérationnel conciliant valorisation, préservation et réglementation afin de redonner au Saut du Tarn la place qu'il mérite et qu'il redevienne un marqueur de l'avenir de la ville.

Au regard des multiples champs explorés par l'étude, il paraît pertinent que la maîtrise d'ouvrage soit assurée par la commune, dans le cadre de sa compétence générale. Aussi, il est proposé que la ville de Saint-Juéry assure la maîtrise d'ouvrage de cette étude.

Afin de lui permettre d'en assurer le financement, il est proposé de saisir la Région Occitanie afin de bénéficier d'une participation financière à hauteur de 35% des études considérées.

Où cet exposé et après en avoir délibéré

-Considérant l'intérêt communal de candidater sur l'appel à projet « Reconquête des friches » de la Région Occitanie

Vu le code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

PROPOSE DE :

- **mandater** Monsieur le Maire afin de présenter la candidature de la ville de Saint-Juéry à l'appel à projet « reconquête des friches en Occitanie » 2022, au titre de l'ensemble naturel et immobilier du Saut du Tarn ;

- **lancer** la consultation nécessaire aux choix des cabinets chargés de l'étude d'opportunité et de définition de l'ensemble naturel et industriel du Saut du Tarn : « Saut de Sabo et Saut du Tarn, forgeons ensemble l'avenir » ainsi définie ;

- **solliciter** auprès des partenaires potentiels les participations financières permettant de finaliser le plan de financement et d'engager les études ;

- **dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget par décision modificative, dès que le plan de financement de ces études sera finalisé.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 17 mai 2022
David DONNEZ,
Maire,

